



SEANCE DU 20 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt juin à dix-sept heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de POUZY-MESANGY, convoqué le 13 juin 2014, s'est réuni dans la salle de la Mairie et des délibérations.

Présents Tout le Conseil Municipal, sauf Mademoiselle Najwa NAJIB, Messieurs Michel CHARDONNEREAU et Nicolas PHELOUZAT, excusés.

Mademoiselle Sylvie BEBIN et Monsieur Olivier FAYOLLE sont arrivés en cours de séance.

Madame DURANTHON Brigitte a été élue Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

ELECTIONS
SENATORIALES
ELECTIONS DU
DELEGUE DU
CONSEIL
MUNICIPAL
ET DE SES
SUPPLEANTS

En exécution du décret N° 2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs, le Conseil Municipal procède à l'élection d'un délégué titulaire et de trois délégués suppléants.

Monsieur MANGIN Michel et Monsieur VIRLOGEUX Alain, membres du Conseil Municipal les plus âgés et Messieurs BOIRAT Steve et CHARLES Sébastien, conseillers municipaux les plus jeunes, sont désignés assesseurs de cette élection.

Madame DURANTHON Brigitte a été élue Secrétaire.

Le Maire donne lecture du décret et de l'arrêté préfectoral portant convocation des Conseils Municipaux, ainsi que des extraits de textes concernant l'élection des délégués et suppléants.

Il invite le Conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue pour l'élection d'un délégué :

Monsieur VIRLOGEUX Alain est élu au 1^{er} tour de scrutin, avec 07 suffrages (effectif présent plus un pouvoir) et déclare en accepter le mandat.

Le Conseil procède ensuite à l'élection de trois suppléants :

Messieurs MANGIN Michel, CHARLES Sébastien et BOIRAT Steve sont élus au 1^{er} tour de scrutin, avec 07 suffrages (effectif présent plus un pouvoir) et déclarent tous en accepter le mandat.

INSCRIPTION DE
CHEMINS AU
PDIPR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la visite des agents du CONSEIL GENERAL DE L'ALLIER pour le recensement des chemins ruraux à préserver.

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les objectifs du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) et expose l'intérêt de l'inscription au plan pour la sauvegarde des chemins ruraux.

Après avoir pris connaissance du tracé des chemins concernés, le Conseil Municipal :

▪ donne un avis favorable au maintien et à l'inscription des chemins présentés,

▪ s'engage conformément aux dispositions de la loi du 22 juillet 1983, abrogée par l'ordonnance du 18 septembre 2000, à conserver le caractère public et ouvert des chemins. En cas de suppression ou de changement d'affectation d'un chemin faisant partie d'un itinéraire, il proposera, après avis du Conseil Général, un chemin ou itinéraire de substitution équivalent.

Au titre de la protection de ses chemins ruraux, et après consultation des précédentes délibérations, le Conseil Municipal :

▪ demande la conservation au PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :

- 1- chemin de Beaumont au Moulin d'Affouard
- 2- chemin du Moulin d'Affouard à Mésangy
- 3- chemin du chemin des Galoppes au Moulin de la Pierre
- 4- chemin du Point du Jour
- 5- chemin de POUZY-MESANGY à LIMOISE
- 6- chemin de Champroux à LIMOISE
- 7- chemin des Collins à LIMOISE
- 8- chemin de la Gonoterie aux Beguets
- 9- chemin du Champfromental au Moulin Charlot
- 10- chemin des Amonins au CD 234
- 11- chemin des Houllins à la Chapelle
- 12- chemin de la Taillanderie à l'Etang
- 13- chemin de l'Etang à la Côte Pelouze
- 14- chemin de Champroux aux Fougères
- 15- chemin de Champroux à la Châtaignière
- 16- chemin du VEURDRE à COULEUVRE
- 17- chemin de LURCY-LEVIS à POUZY-MESANGY
- 18- chemin de LURCY-LEVIS à la Vieille Forge via Edam (divisé en deux sections) : chemin de la Vieille Forge à Villers via Edam (182) et chemin de Chambrot à Chambrun (181)
- 19- chemin de Nizerolles au VEURDRE
- 20- chemin de Villers à Beaumont
- 21- chemin de COULEUVRE à Beaumont
- 22- chemin de la Côte Pelouze aux Six Lignes via la Flotte



- 23- chemin de La Royauté à La Basse Royauté
- 24- chemin des Blanchets aux Gondoux
- 25- chemin du Taillis des Bœufs
- 26- chemin de la D 144 à La Châtaignière
- 27- chemin de l'Etang aux Bruyères de Chavy
- 28- chemin rural de Mésangy au Coudrais

▪ demande l'inscription au PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :

- 6- prolongement du chemin de Champroux à LIMOISE déjà inscrit
- 19- prolongement du chemin de Nizerolles au VEURDRE
- 29- chemin de Plat Muzeau aux Piètes Pouées
- 30- chemin du Breuillat au VEURDRE
- 31- chemin du Breuillat à La Capon
- 32- chemin de NEURE au Moulin d'Affouard
- 33- chemin de La Fretièrre
- 34- chemin de La Croûte au Désespoir
- 35- chemin des Bidaux
- 36- chemin des Bidaux aux Quatre
- 37- chemin de l'Epine à AUGY
- 38- chemin de FRANCHESSE au Moulin Charlot
- 39- chemin du Moulin Charlot aux Coubris
- 40- chemin de La Gonoterie à Château Renaud
- 41- chemin des Paris
- 42- chemin de Zarière aux Six Lignes
- 43- chemin de Zarière à La Flotte
- 44- prolongement du chemin de Chambrot à Chambrun (section 181)
- 45- chemin des Coubris à LIMOISE
- 46- chemin des Bruyères de Chavy

Toute délibération antérieure et traitant de l'actualisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée est réputée caduque.

GRAND LOGEMENT
DE LA POSTE ET
LE BUREAU
ATTENANT

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil, de devis concernant les installations de chauffage, plomberie et ventilation du grand logement de la Poste et du Bureau attenant, à l'occasion du départ de Mademoiselle Katia PHILIPPONNEAU.

ETUDE DE DEVIS

Les devis acceptés de l'entreprise LAVIGNON s'élèvent au total à 4.498,46 €TTC.

Les dits travaux réalisés courant juillet et après en avoir délibéré, le logement sera loué à compter du 1^{er} août prochain à Madame Sandrine RENAULT moyennant un loyer de 460 € (chauffage compris).

